

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Madame Ghislaine PEYLIN, Maire de la commune de Saint Etienne de Crossey, certifie que l’avis d’enquête publique et l’arrêté portant prescription d’une enquête publique en vue du recensement des chemins ruraux de la commune et de la désignation d’un commissaire enquêteur, ont été intégralement affichés sur les panneaux d’affichage, à la mairie, 134 Rue de la Mairie, 38960 Saint Etienne de Crossey :

- un situé à l’intérieur du hall de la mairie
- un situé à l’extérieur de la mairie ( panneau d’affichage d’informations communales)

Un avis et l’arrêté ont également été affichés sur la porte principale du bâtiment de la mairie.

Affichage effectué du vendredi 21 février 2025 et tout au long de l’enquête publique soit jusqu’au 28 mars 2025 inclus.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

La Maire,

24 FEV. 2025

Ghislaine PEYLIN

